



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

infirmiers libéraux

Question écrite n° 104014

Texte de la question

M. Yannick Favenec attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la situation professionnelle des infirmiers libéraux. Outre des conditions de travail difficiles, notamment pour ceux qui exercent dans les territoires ruraux et qui parcourent de nombreux kilomètres, souvent dès 6h du matin, ils doivent faire face à d'importantes difficultés financières, en raison de charges élevées. En outre, lorsqu'ils sont en arrêt maladie leur situation financière s'aggrave car, malgré le versement de cotisations élevées à l'URSSAF et CARPIMKO, ils perçoivent des indemnités journalières réduites qu'au bout de 90 jours de la part de CARPIMKO. Par ailleurs, n'étant pas autorisés à suspendre leur activité durant leur arrêt maladie, ils sont dans l'obligation de payer un remplaçant à qui ils reversent 80 % de la recette journalière. Les infirmiers libéraux qui assurent un système d'astreinte pour la continuité des soins 7 jours sur 7, 24h sur 24h, dans des conditions difficiles, sans compensations financières ressentent un fort sentiment d'abandon des pouvoirs publics, c'est pourquoi il lui demande quelle réponse elle entend apporter au désarroi de ces professionnels de santé.

Données clés

Auteur : [M. Yannick Favenec](#)

Circonscription : Mayenne (3^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104014

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 mai 2017](#), page 3389